
Rapport annuel

ABCM Global Allocation

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1^{er} Janvier 2023 au 30 Décembre 2023

Table des matières

Acteurs	3
Informations générales.....	3
Commentaire de gestion	5
Politique ESG de Montségur Finance	7
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR).....	7
Informations spécifiques	8
Informations sur la rémunération	9
Evènements intervenus au cours de la période.....	10
Annexe périodique SFDR	10
Rapport du commissaire aux comptes.....	24

Acteurs

Société de gestion :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Commercialisateur :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Dépositaire et conservateur :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Centralisateur par délégation :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Commissaire aux comptes :	GESTIONFI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

Informations générales

Forme juridique :	Fonds commun de placement
L'objectif de gestion :	Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés d'actions internationales. La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite. (50 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return en euros, pour 20 % de l'indice Morningstar US Market Total Return en euros, pour 20 % de l'indice Morningstar Emerging Markets Net Return en euros et enfin pour 10 % de l'indice Morningstar Japan Net Return en euros.)

Stratégie d'investissement :

La gestion est discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en actions internationales. Elle repose essentiellement sur une sélection d'OPCVM s'appuyant sur les perspectives et anticipations économiques concernant les différentes classes d'actifs et zones d'investissement envisagées par le gérant. Le fonds est exposé : Entre 75 % et 100 % aux actions internationales dont : 50 % minimum de l'actif via des OPCVM sélectionnés selon un cahier des charges strict. Il spécifie des critères qualitatifs comme la transparence du portefeuille, l'expérience, la stabilité et la disponibilité des équipes de gestion ; ainsi que des critères quantitatifs comme les performances, les risques, l'utilisation de produits dérivés. 20 % maximum de l'actif en direct, en actions de grandes entreprises cotées sur les marchés réglementés, sélectionnées parmi les plus fortes convictions de la gestion de Montségur Finance sur des critères comme la croissance, le rendement ou encore la sous-valorisation flagrante. 30 % maximum via des OPCVM ou en direct sur les marchés émergents. La possibilité de risque de change des investissements par rapport à la devise de référence du fonds, l'euro, peut s'élever à 100 % de l'actif de l'OPCVM. Cette part est une part de capitalisation. Dans le cadre de sa gestion, le gérant pourra s'exposer à hauteur de maximum 25% de l'actif net aux instruments de taux de toutes catégories souverains, publics ou privés, de toutes notations, de tous secteurs économiques, toutes zones géographiques (y compris pays émergents), dont 10% maximum de l'actif net en instruments de taux dont la notation est spéculative ou non notés selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Durée de placement recommandée :

Supérieur à 5 ans

Commentaire de gestion

DÉMARRAGE ET ATTERRISSAGE EN FANFARE

Si 2023 a démarré sur fond d'optimisme avec une progression généralisée des marchés actions, l'année a fait preuve de volatilité pour finalement terminer sur un rallye qui a porté à la fois les marchés actions et les marchés obligataires. Désorientés, les investisseurs ont tout de même traversé des zones de turbulences face au manque de visibilité, sur fond de conflits géopolitiques qui perdurent. Dans l'ensemble, les indices ont évolué au gré des indicateurs économiques et des anticipations d'inflation, se posant la question de la crédibilité d'un « atterrissage en douceur » des économies. Particulièrement suivis, les discours des banquiers centraux ont dans ce cadre piloté l'humeur d'investisseurs soucieux d'évaluer la direction des politiques monétaires. Face au reflux de l'inflation et aux perspectives de baisse de taux, les marchés ont rapidement acté la fin de la hausse des taux des principales banques centrales dès l'été 2023. La Bourse de Paris termine l'année en hausse de 16,5 %, soit l'une de ses meilleures performances sur les dix dernières années, à l'instar du STOXX Europe 600 qui, quant à lui, progresse de 12,7 %. Son confrère américain, le S&P 500, termine l'année en hausse de 20,2 % en euros, boosté par les « Sept Magnifiques » et la thématique de l'intelligence artificielle.

En début d'année, compte-tenu des niveaux atteints par le billet vert, les positions bénéficiant d'une couverture en dollars ont été cédées (BNPP ESG S&P 500 € H et Comgest Growth America € H) au profit des positions non couvertes, Amundi S&P 500 ESG et Comgest Growth America. De même, nous avons couvert les positions en dollars au mois d'octobre pour réopérer le mouvement inverse en fin d'année. L'exposition de votre fonds aux marchés américains a été le principal moteur de performance de l'année. Ces derniers ont été portés par la surperformance des valeurs technologiques pourtant chahutés auparavant. Les géants de Wall Street ont marqué un rebond spectaculaire avec des performances de plus 200% pour certains, consolidant leurs positions dominantes au sein des indices. Amundi S&P 500 ESG ainsi que BNP Paribas Easy S&P 500 sont ainsi en tête du podium des meilleurs contributeurs. Comgest Growth America a également suivi la tendance, contribuant à plus de 1,3 % à la performance annuelle. Dans l'esprit de la thématique porteuse de la technologie, nous avons préféré utiliser davantage le fonds Fidelity Global Technology au détriment du fonds indiciel iShares Digitalisation. Fidelity Global Technology termine l'année comme l'un des meilleurs contributeurs à la performance du fonds.

Bien que la situation en Europe ait été plus contrastée qu'aux Etats-Unis, les bourses européennes se sont, au global, relativement bien comportées. La bourse de Paris, plus particulièrement, a signé l'une de ses meilleures performances sur un fleuve loin d'être tranquille. Les écarts ont été nombreux, mais les anticipations relatives aux politiques monétaires auront conduit l'humeur des marchés. Si les investisseurs ont d'abord attendu les signes de la fin de la hausse des taux, la seconde partie d'année a été rythmée par les perspectives de premiers mouvements de détente pour 2024. D'une part, Alstom et Worldline se classent comme les mauvais élèves, enregistrant des plongées sévères. D'autre part, Stellantis, Air Liquide, Safran, ou encore Hermès et L'Oréal enregistrent de nouveaux records. Ces performances se sont reflétées dans le comportement des fonds Montségur Croissance et Montségur Dividendes qui se placent parmi les meilleurs contributeurs.

Si les valeurs moyennes avaient surperformé les grandes capitalisations d'avril 2020 à septembre 2021, elles ont par la suite connu une période de sous-performance presque ininterrompue. Pâtissant du régime de hausse des taux des banques centrales, des conflits géopolitiques ainsi que de la hausse du prix des matières premières, le retard du segment des petites capitalisations n'a pas réellement été rattrapé. Toutefois, le consensus semble estimer une dynamique de croissance des bénéfices par actions pour ce segment relativement optimiste. Alors que les niveaux de valorisation actuels restent attractifs, la fin du cycle de relèvement des taux directeurs de la part des banquiers centraux constitue un catalyseur pour un regain de

performance relative. Dans ce contexte, une position dans le fonds Sepiam Europe Small Caps a été constituée au fil de l'année. Le rallye de fin d'année a fortement bénéficié au segment, permettant au fond de contribuer positivement à la performance annuelle d'ABCM Global Allocation.

Alors que les marchés financiers ont démarré l'année en fanfare, votre fonds ABCM Global Allocation était exposé à hauteur de 84% aux marchés des actions. L'agitation autour des banques régionales américaines et la contagion des turbulences aux banques européennes ont plus que rythmé les marchés au cours du premier trimestre. Sur fond d'inflation qui perdure et en recherche de visibilité, les différentes places boursières ont fait preuve de volatilité. Dans ce contexte, nous avons profité des multiples séances de repli marqué pour redynamiser l'allocation à travers la poche investie en titres vifs notamment. Des entreprises du secteur de la santé, Merck KGAA ainsi que Coloplast, ont été initiées. En parallèle, des arbitrages ont été réalisés. Alors que T-Mobile et Mercedes-Benz Group ont fait l'objet de prises de bénéfices, Nexans, DSM Firmenich, et GazTransport et Technigaz ont été achetées. En complément, les lignes en Dassault Systèmes, Thalès, LVMH ou encore Microsoft ont été constituées, permettant au fonds de faire état d'une exposition aux actions de 92% au pic. Sur séance de rebond au cours des mois suivants, des profits sur quelques lignes en direct. L'exposition aux actions du fonds a ainsi été graduellement amenée à 84 % au 29 décembre 2023.

Au cours du second trimestre, une exposition aux matières premières a été initiée. En effet, si au mois d'avril l'OPEP a pris la décision surprise de réduire sa production, s'ajoutant à la coupe mise en place par la Russie en février, l'objectif a été de faire remonter les cours du brut en baisse face aux incertitudes sur la croissance économique. En parallèle, la normalisation progressive de la situation économique en Chine a conforté les investisseurs. Portée par la consommation des ménages, l'économie chinoise a regagné l'allure de locomotive malgré un essoufflement du rebond. Constituant un catalyseur pour le rebond du cours des matières premières en complément d'un contexte favorable à leur rebond, l'ETF Amundi Bloomberg Equal-Weight Commodity Ex-agriculture a été initié. La position a été cédée au mois de septembre 2023.

Quant aux marchés obligataires, après une année 2022 difficile, les niveaux de rendement constatés en début d'année ont offert des opportunités attractives. Compte tenu du potentiel ralentissement économique qui se profilait, le segment Investment Grade a été préféré au High Yield, raison pour laquelle le fonds indiciel iShares € High-Yield Corporate Bonds a été cédé en début d'année au profit de fonds monétaires et de fonds indiciels investis dans des signatures de meilleure qualité. Dans la perspective d'un ralentissement de l'inflation et d'une meilleure visibilité apportée par le second semestre, le reliquat investit au sein de la poche obligataire a été dynamisé. A la recherche de rendement couplé à une prise de risque relativement faible, les supports monétaires ont été renforcés. En complément, le fonds à maturité Eiffel Rendement 2028 a été initié afin de dynamiser davantage encore la poche de liquidité.

Après une année terminant sur un rallye historique, il est probable qu'une phase de temporisation permette aux indicateurs techniques de sortir d'une zone d'euphorie ou de surachat. La course contre l'inflation, et ainsi la capacité des banquiers centraux à baisser leurs taux directeurs, restera le principal point d'attention des prochains mois. Sur fond d'enjeux géopolitiques, l'année 2024 devra en complément faire face à plusieurs échéances politiques qui rythmeront probablement les mois à venir à commencer par les élections américaines. Dans cet environnement, le risque d'un retour de la volatilité est présent. Toutefois, les fondamentaux de l'économie des Etats-Unis restent favorables et les anticipations de croissance économique pour 2024 sont fortement remontées au dernier trimestre. Certes, les valorisations restent élevées notamment du fait du poids des 7 magnifiques, du nom des principales capitalisations de la technologie américaine. Néanmoins, le reste de la cote américaine reste à des niveaux de prix acceptables et pourrait prendre le relai. L'Europe vit sous un régime proche avec quelques géants dont les valorisations tirent indices même si elles demeurent toutefois inférieures aux moyennes historiques, laissant encore de la place pour 2024.

Sur l'année 2023, le fonds ABCM Global Allocation s'inscrit en hausse de + 10,9 % sur la part R (FR0011381201), + 10,86% sur la part A (FR0011381193) et + 11,96 % sur la part I (FR0011381219).

Ludovic Eyt-Dessus, Directeur Général / Gérant

Léna Kaya, Co-gérante

Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations spécifiques

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

A la clôture de l'exercice, le fonds était investi dans des parts d'OPCVM gérés par Montségur Finance : Sepiam Europe Small Caps (5,3 %), Montségur Dividendes (13,3 %), Montségur Croissance (14,6 %), Montségur New Perspectives (5,4 %).

Commission de mouvement et frais d'intermédiation :

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est tenu à la disposition des porteurs de parts.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Les intermédiaires financiers sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global :

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur l'effet de levier :

Néant

Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro:

Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant

Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant

Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant

Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré.

Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant

Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2023 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe (K€)	Primes 2023 (K€)
Dirigeants	288	0
Gestion / Marketing / Commercial	652	40
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	377	25
TOTAL	1 317	65

Evènements intervenus au cours de la période

Aucun évènement important susceptible d'exercer une influence notable sur le fonds d'investissement est survenu, pendant ou après la clôture de l'exercice, n'est à signaler

Annexe périodique SFDR



EUROPEAN
COMMISSION

Brussels, 6.4.2022
C(2022) 1931 final

ANNEX 4

ANNEX

to the

Commission Delegated Regulation (EU) .../...

supplementing Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council with regard to regulatory technical standards specifying the details of the content and presentation of the information in relation to the principle of ‘do no significant harm’, specifying the content, methodologies and presentation of information in relation to sustainability indicators and adverse sustainability impacts, and the content and presentation of the information in relation to the promotion of environmental or social characteristics and sustainable investment objectives in pre-contractual documents, on websites and in periodic reports

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : [ABCM GLOBAL ALLOCATION]
Identifiant d'entité juridique : [969500CN75MV20XSP070]

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ ☐ ☒ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 11 % d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds a été partie prenante de l'ensemble des politiques ESG de Montségur Finance, dans le but de sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité. En premier lieu, notre politique d'exclusion filtre l'univers pour en éliminer les entreprises actives dans des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adulte, charbon thermique, tabac et armes controversées), ou les entreprises ne respectant pas les normes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

internationales (infraction à l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou présentes dans les listes grise et noire du GAFI).

Dans le cadre des investissements en titres vifs, une grille de notation a été développée en début d'année 2022 afin d'évaluer les entreprises sur de multiples facteurs ESG. La grille de notation fondée sur une approche Best in Universe intègre 15 critères environnementaux, 15 critères sociaux et 9 critères relatifs à la gouvernance. Ces critères sont, pour la plupart, des indicateurs que l'on retrouve dans la liste des Principales Incidences Négatives (PAI) ou en sont inspirés. Une note est attribuée à chacun des critères et une moyenne par pilier E, S et G est calculée selon les pondérations du tableau ci-dessous. La note attribuée à l'entreprise sera une moyenne équipondérée des trois notes obtenues.

La politique de notation a plusieurs objectifs : 1) restreindre l'univers d'investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou celles dont la transparence se révèle insuffisante pour apprécier leur durabilité 2) identifier les fragilités et ou insuffisances afin d'orienter la politique d'engagement et s'assurer que les sociétés mettent en place des actions de nature à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur mode de gouvernance.

Dans le cadre des investissements dans les OPC, Montségur Finance focalise ses investissements sur les fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (selon l'article 8 de la réglementation SFDR) ou ayant pour objectif l'investissement durable (selon l'article 9 de la réglementation SFDR). En complément de ce critère, les équipes de Montségur Finance ont attentivement suivi différents critères relatifs aux politiques et processus appliqués par les OPC sélectionnés, notamment dans le cadre de leur approche extra-financière, en s'appuyant en parallèle sur les analyses réalisées par des fournisseurs de données externes.

Les évaluations et analyses décrites ci-dessus représentent en moyenne 92,1% de l'actif net du fonds sur l'année.

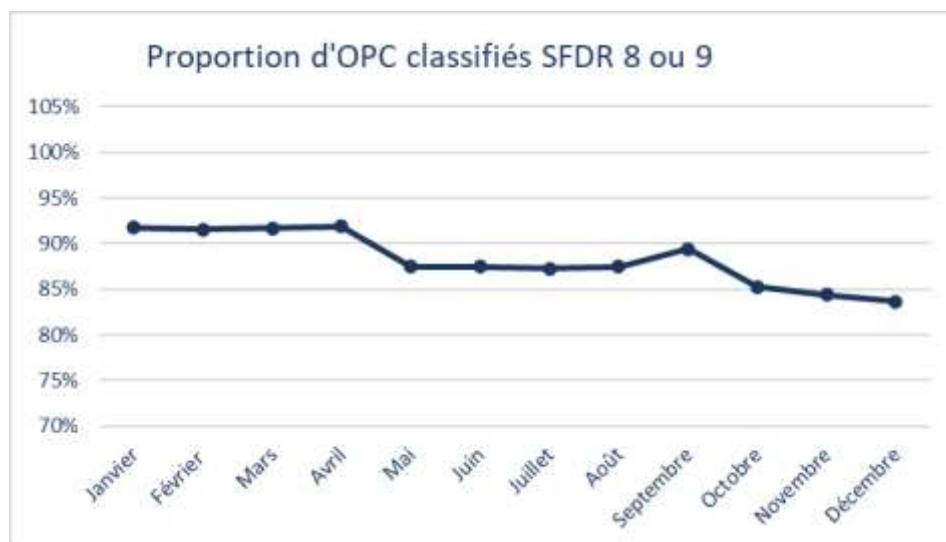


Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Dans le cadre des investissements en titres vifs, Montségur Finance s'appuie sur les bases de données de MSCI ESG Research que nous avons sélectionné pour leur réputation et les moyens investis dans l'analyse ESG. Cependant, des décalages ont parfois été observés entre les données disponibles chez MSCI et les informations brutes disponibles dans les différents rapports. Dans le cas de données manifestement incohérentes, des échanges ont été engagés avec le fournisseur de données et l'entreprise afin de comprendre et corriger d'éventuelles informations inexacts de telle sorte que des erreurs manifestes du fournisseur de données n'impactent pas la notation.

Dans le cadre de ses investissements dans des FCP, Montségur Finance utilise entre autres la plateforme du fournisseur de données Morningstar Direct. En combinant les données publiées par les sociétés de gestion avec celles des fournisseurs de données externes, l'équipe de gestion de Montségur Finance suit la bonne prise en considération des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des différents supports sélectionnés.

En moyenne sur l'année, le fonds était exposé à plus de 88% d'OPC répondant aux exigences des articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR. Egalement, 100% des investissements en direct bénéficiaient d'une analyse ESG selon la méthodologie applicable.



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Bien que soit la deuxième version de rapport périodique, sur la période précédente (2022) Montségur ne mettait pas en place de proportion minimale d'investissements durables ni aucune définition interne. Aucune comparaison n'est possible. De plus, la performance n'est pas calculable car les fonds sont gérés en architecture ouverte.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Bien que le produit n'ait pas pour objectif l'investissement durable, celui-ci a pour objectif une proportion minimale de 10% d'investissement durables.

A travers l'investissement durable, l'OPC a pour objectif de promouvoir les meilleures pratiques en termes environnemental et social.

Plus particulièrement, Montségur Finance priorisera les investissements dans les OPC déclarant une proportion minimale d'investissements durables et en prendra compte lors de son allocation.

Concernant les investissements en titres vifs, une attention particulière sera portée à la part du chiffre d'affaires exposée aux thématiques relatives au changement climatique (énergies alternatives, efficacité énergétique et carbone, green building, adaptation climatique), au capital naturel (eau durable, prévention de la pollution, agriculture durable), aux besoins fondamentaux (nutrition, traitement des maladies graves, assainissement, immobilier abordable), ou encore à l'autonomisation (financement des PME, éducation, fracture numérique). Montségur Finance estime que ces investissements favorisent la transition vers une économie plus durable, plus juste et plus inclusive.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'absence de préjudice important dans les investissements durables est traitée à travers les éléments de réponse des deux questions qui suivent.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les investissements en OPC, Montségur Finance prendra en considération les données relatives à la proportion d'investissements durables au sein des fonds sélectionnés. Montségur Finance considérera que cette part répond aux critères cités dans sa définition de

l'investissement durable : un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires de l'investissement suivent des pratiques de bonne gouvernance. De plus, le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à un quelconque objectif environnemental ou social doit tenir compte du fait que les investissements soient conformes aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies tout en prenant en compte les principales incidences négatives.

Dans le cadre de ses investissements en titres vifs, Montségur Finance s'appuie sur un fournisseur de données extra-financière, MSCI ESG Research, qui propose une évaluation globale des sociétés de son champs d'analyse, y compris les controverses auxquelles elles sont exposées. De cette évaluation ressort une classification allant de « rouge » pour les entreprises les plus exposées aux controverses, à « vert » pour celles qui n'en font pas l'objet. De cette évaluation, Montségur Finance filtre les entreprises les plus vertueuses, autrement dit identifiées « vert » et « jaune ». Ce filtre permet de s'assurer de la conformité des sociétés aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'exclusion, Montségur Finance a décidé d'intégrer à sa liste d'exclusion les entreprises enfreignant de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Dans l'objectif d'identifier ces entreprises, Montségur Finance a fondé son approche sur l'analyse des controverses entre autres recensées par un fournisseur de données. L'équipe de gestion considère en effet que le niveau de sévérité d'une controverse peut constituer un signal de possible infraction ou de risque d'infraction. Ainsi, toutes les sociétés présentant des controverses de niveaux « sévères » ou « très sévères » ne peuvent faire l'objet d'investissement.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre des investissements en OPC, Montségur Finance prendra en considération les données relatives à la proportion d'investissements durables au sein des fonds sélectionnés. Montségur Finance considérera que cette part répond aux critères cités dans sa définition de l'investissement durable : un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires de l'investissement suivent des pratiques de bonne gouvernance. De plus, le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à un quelconque objectif environnemental ou social doit tenir compte du fait que les investissements soient conformes aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies tout en prenant en compte les principales incidences négatives.

Dans le cadre des investissements en titres vifs, le système de notation extra-financière propriétaire de Montségur Finance est construit en utilisant les principales incidences négatives comme base de l'analyse. De ce fait, les émetteurs ayant de mauvaises pratiques environnementales ou sociales sur ces indicateurs se verront attribuer une mauvaise notation sur le pilier concerné. De surcroît, afin de s'assurer que les investissements soient « durables », les 10 % des entreprises avec les moins bonnes appréciations par Montségur Finance sur les aspects environnemental et social seront ainsi exclues. Les indicateurs utilisés au sein de cette approche reprennent les 14 indicateurs obligatoires du tableau I de l'annexe 1 du règlement délégué de la SFDR ainsi qu'un indicateur additionnel dans chacun des tableaux II et III de la même annexe.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Dans le cadre des investissements en titres vifs, les principales incidences négatives en matière de durabilité sont d'une part intégrées au système d'évaluation extra-financière de Montségur Finance. D'autre part, ces indicateurs permettent aux équipes d'initier une démarche d'engagement auprès des entreprises ayant un impact négatif sur l'un des piliers étudiés.

Dans le cadre des investissements en OPC, certaines incidences négatives sont intégrées au processus d'évaluation extra-financière. La prise en compte des principales incidences négatives fera l'objet d'un suivi de la part de Montségur Finance. Si des OPC font l'objet d'investissements dans des entreprises nuisant à la durabilité, les équipes de Montségur Finance contacteront les gérants afin de s'assurer qu'ils prennent en compte l'impact de leurs investissements.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elements de mesure	Incidences [année n]
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	826.9525 ton CO2e
		Emissions de GES de niveau 2	377.65475 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	12430.651 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	14234.9 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	493.1649 tonne CO2e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1013.2266 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6.49 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du	Consommation: 58.4 % Production: 36.47 %

		total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.38913143 GWh / EUR M revenue Secteur A: 0.26654494 GWh / EUR M revenue Secteur B: 0.37949756 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.30874276 GWh / EUR M revenue Secteur D: 1.6833156 GWh / EUR M revenue Secteur E: 0.6244201 GWh / EUR M revenue Secteur F: 0.08010468 GWh / EUR M revenue Secteur G: 0.05828394 GWh / EUR M revenue Secteur H: 0.85252416 GWh / EUR M revenue Secteur L: 0.2458303 GWh / EUR M revenue
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1.87 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.005091427 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million	8.621412 tonne / EUR M invested

		d'euros investi, en moyenne pondérée	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	17.18 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0.03 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10.12 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36.3 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Eiffel Rendement 2028 SI EUR	-	6.19%	France
Europe Small Caps B	-	5.41%	France
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	3.68%	Etats-Unis
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation Discrétionnaire	3.41%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	3.3%	France
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	Énergie	2.16%	France
THALES SA	Industrie	1.67%	France
APPLE INC	Technologies de l'Information	1.58%	Etats-Unis
NEXANS SA	Industrie	1.53%	France
SAP SE	Technologies de l'Information	1.35%	Allemagne
ASTRAZENECA PLC	Santé	1.28%	Royaume-Uni
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	1.17%	Danemark
LINDE PLC	Matériaux	1.1%	Irlande
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	1.06%	Néerlandais
SANOFI-AVENTIS	Santé	1.02%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

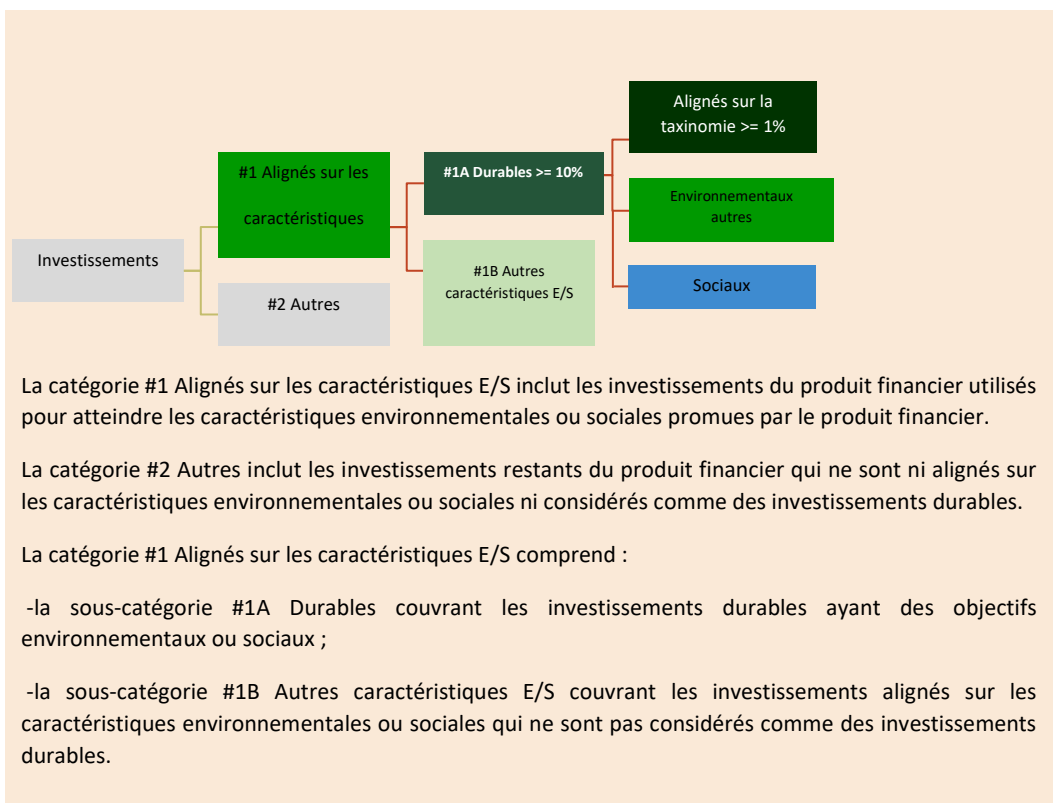
Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Industrie	16.96%
Technologies de l'Information	16.6%
Finance	11.24%
Consommation Discrétionnaire	9.99%
Santé	8.31%
Services de Télécommunication	4.27%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

-du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Services aux Collectivités	4.17%
Matériaux	3.91%
Biens de Consommation de Base	3.58%
Énergie	2.94%
Immobilier	0.69%
-	0.46%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

L'alignement à la taxonomie n'entre pas en compte dans la définition d'investissement durable, bien qu'il puisse y avoir une corrélation entre les deux.
Le fonds était engagé toute l'année à avoir un alignement à la taxonomie de l'Union Européenne a minima de 1 %. Il était convenu que ce seuil puisse s'améliorer si la réglementation évoluait au cours de l'année, ça n'a pas été le cas.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Bien que cela ne constitue pas un objectif ou un accomplissement, 0.03% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 2.67% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Aucun objectif d'alignement à la taxinomie n'était défini sur la période précédente, la comparaison n'est donc pas possible.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité. Si un investissement n'est pas considéré comme durable au sens de la définition de Montségur Finance, cela ne signifie systématiquement pas que son alignement à la taxinomie est nul, et inversement.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le type d'instruments inclus dans la partie '#2 autres' reprend les investissements qui ne font pas l'objet d'analyse ESG ainsi que les investissements permettant la liquidité et la gestion efficace du portefeuille ainsi que les objectifs d'investissement (en ligne avec la politique d'investissement).

Une des raisons qui feraient que l'émetteur ne fasse pas l'objet d'analyse ESG sera le manque de données disponibles. Cette situation arrive dans le cadre d'une introduction en bourse récente ou si l'entreprise n'est pas couverte par notre fournisseur de données. Pour réduire l'impact négatif d'un manque de données ESG sur un portefeuille, une étude quantitative pourra être demandée par le gérant.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Un suivi régulier des investissements du fonds a été mis en place. La revue, à minima mensuelle, des OPC et le respect des obligations internes étaient les principales motivations de cette revue.

De manière générale pour l'OPC, il n'y a pas eu de complication ou de non respect des exigences internes



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'est désigné comme référence pour déterminer l'alignement des caractéristiques environnementales et / ou sociales que l'OPC promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Pas applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Pas applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Pas applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Pas applicable

Rapport du commissaire aux comptes

FCP ABCM GLOBAL ALLOCATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

ABCM GLOBAL ALLOCATION

Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP ABCM GLOBAL ALLOCATION constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

François BLANC

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	35 318 362,94	58 550 782,61
Actions et valeurs assimilées	3 693 726,85	5 845 202,91
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 693 726,85	5 845 202,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	31 624 636,09	52 705 579,70
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	31 624 636,09	52 705 579,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	32 845,68	366 356,57
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	32 845,68	366 356,57
Comptes financiers	26 213,73	1 979 035,73
Liquidités	26 213,73	1 979 035,73
Total de l'actif	35 377 422,35	60 896 174,91

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	34 214 349,55	59 395 917,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 539 598,72	2 359 087,35
Résultat de l'exercice (a, b)	-420 045,68	-934 016,88
Total des capitaux propres	35 333 902,59	60 820 988,17
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	43 519,76	75 186,74
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	43 519,76	75 186,74
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	35 377 422,35	60 896 174,91

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	149 944,11	85 109,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	149 944,11	85 109,01
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	6 288,52
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	6 288,52
Résultat sur opérations financières (I - II)	149 944,11	78 820,49
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 012 324,51	867 465,17
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-862 380,40	-788 644,68
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	442 334,72	-145 372,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-420 045,68	-934 016,88

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part A :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
A	FR0011381193	2,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
R	FR0011381201	2,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
I	FR0011381219	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
A	FR0011381193	2 % maximum de l'actif net
R	FR0011381201	2% maximum de l'actif net
I	FR0011381219	2% maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0011381193 A

Néant

Part FR0011381201 R

Néant

Part FR0011381219 I

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Par la société de gestion (1) en TTC : - Actions, ETF, warrants, obligations : • 0, 25% hors forfait acquis au CIC. Par le dépositaire (2) en TTC : - Actions, ETF, warrants : • 35 € France, Belgique et Pays-Bas • 70 € pour les autres Pays - Obligations : • 15 € France, Belgique et Pays-Bas • 25 € pour les autres Pays - OPC : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - Billet de Trésorerie TCN, Certificat de Dépôt : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot • US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	60 820 988,17	57 166 945,37
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	7 907 838,49	17 526 405,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-38 298 075,99	-7 521 275,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 371 727,65	3 555 480,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 998 562,55	-1 176 458,34
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-275 706,00	-328 073,07
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 668 073,22	-7 613 392,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 085 057,60</i>	<i>-583 015,62</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-583 015,62</i>	<i>7 030 376,58</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-862 380,40	-788 644,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	35 333 902,59	60 820 988,17

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	26 213,73	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26 213,73	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	USD	USD						
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	686 681,74	1,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	3 420 528,97	9,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			11 802 244,98
	FR0010784801	MONTSEGUR CROIS.I	5 158 543,98
	FR0010784819	MONTSEG.DIVIDEND.I	4 719 311,52
	FR0013324720	MONTS.NEW PERSP.Q	1 924 389,48
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			11 802 244,98

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-420 045,68	-934 016,88
Total	-420 045,68	-934 016,88

	29/12/2023	30/12/2022
A1 PART CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-67 922,75	-69 610,02
Total	-67 922,75	-69 610,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-215 712,75	-274 113,09
Total	-215 712,75	-274 113,09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-136 410,18	-590 293,77
Total	-136 410,18	-590 293,77
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 539 598,72	2 359 087,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 539 598,72	2 359 087,35

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
A1 PART CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	160 572,95	134 214,96
Total	160 572,95	134 214,96
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 056 518,93	1 086 735,81
Total	1 056 518,93	1 086 735,81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	322 506,84	1 138 136,58
Total	322 506,84	1 138 136,58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	A1 PART CAPI A	5 534 828,85	39 593,519	139,79	0,00	0,00	0,00	1,82
31/12/2019	I1 PART CAPI I	14 924 997,75	99 589,00	149,86	0,00	0,00	0,00	3,33
31/12/2019	R1 PART CAPI R	4 013 787,43	28 698,736	139,85	0,00	0,00	0,00	1,82
31/12/2020	A1 PART CAPI A	5 283 138,10	38 037,155	138,89	0,00	0,00	0,00	-6,77
31/12/2020	I1 PART CAPI I	23 577 959,84	156 770,00	150,39	0,00	0,00	0,00	-5,89
31/12/2020	R1 PART CAPI R	8 243 218,10	59 321,934	138,95	0,00	0,00	0,00	-6,78
31/12/2021	A1 PART CAPI A	5 369 420,94	35 151,412	152,75	0,00	0,00	0,00	4,81
31/12/2021	I1 PART CAPI I	31 476 343,29	188 409,00	167,06	0,00	0,00	0,00	6,82
31/12/2021	R1 PART CAPI R	20 321 181,14	132 978,021	152,81	0,00	0,00	0,00	4,81
30/12/2022	A1 PART CAPI A	3 451 529,09	25 391,961	135,92	0,00	0,00	0,00	2,54
30/12/2022	I1 PART CAPI I	28 100 936,11	187 147,00	150,15	0,00	0,00	0,00	4,34
30/12/2022	R1 PART CAPI R	29 268 522,97	215 236,434	135,98	0,00	0,00	0,00	2,54
29/12/2023	A1 PART CAPI A	3 677 074,89	24 403,144	150,68	0,00	0,00	0,00	3,79
29/12/2023	I1 PART CAPI I	24 271 191,43	144 371,00	168,11	0,00	0,00	0,00	5,82
29/12/2023	R1 PART CAPI R	7 385 636,27	48 988,30	150,76	0,00	0,00	0,00	3,79

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI A		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	502,42300	73 146,37
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 491,24000	-219 619,63
Solde net des Souscriptions/Rachats	-988,81700	-146 473,26
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	24 403,14400	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	5 480,00000	904 393,11
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-48 256,00000	-7 908 016,33
Solde net des Souscriptions/Rachats	-42 776,00000	-7 003 623,22
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	144 371,00000	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	48 379,46200	6 930 299,01
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-214 627,59600	-30 170 440,03
Solde net des Souscriptions/Rachats	-166 248,13400	-23 240 141,02
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	48 988,30000	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI A	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	772,45
Montant des commissions de souscription perçues	772,45
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	772,45
Montant des commissions de souscription rétrocédées	772,45
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	271 929,78
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	271 929,78
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	271 929,78
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	271 929,78
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0011381193 A1 PART CAPI A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,19
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	80 238,95
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0011381219 II PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	347 503,71
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0011381201 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,19
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	584 581,85
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	32 845,68
Total des créances		32 845,68
Dettes	Frais de gestion	43 519,76
Total des dettes		43 519,76
Total dettes et créances		-10 674,08

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTFEUILLE	35 318 362,94	99,96
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 693 726,85	10,45
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	31 624 636,09	89,51
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	32 845,68	0,09
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-43 519,76	-0,12
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	26 213,73	0,07
DISPONIBILITES	26 213,73	0,07
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	35 333 902,59	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			3 693 726,85	10,45
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			3 693 726,85	10,45
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			3 693 726,85	10,45
TOTAL FRANCE			3 007 045,11	8,51
FR0000044448 NEXANS	EUR	6 548	518 929,00	1,47
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	724	531 126,40	1,50
FR0000121329 THALES	EUR	4 351	582 816,45	1,65
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	4 162	756 568,36	2,14
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	5 151	617 604,90	1,75
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			686 681,74	1,94
US5949181045 MICROSOFT	USD	2 016	686 681,74	1,94
TOTAL Titres d'OPC			31 624 636,09	89,51
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			593 613,04	1,68
TOTAL IRLANDE			593 613,04	1,68
IE00BYVJRP78 ISHARES MSCI EM SRI UCITS	EUR	94 931	593 613,04	1,68
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			31 031 023,05	87,83
TOTAL FRANCE			19 124 726,90	54,14
FR0010784801 MONTSEGUR CROISSANCE I FCP	EUR	21 282	5 158 543,98	14,61

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0010784819 MONTSEGUR DIVIDENDES I FCP	EUR	20 757	4 719 311,52	13,36
FR0013298544 EUROPE SMALL CAPS B SI.2DEC	EUR	1 473,4	1 891 786,66	5,35
FR0013324720 MONTSEGUR NEW PERSPECTIV.Q FCP	EUR	12 244	1 924 389,48	5,45
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	29,692	3 264 087,29	9,24
FR001400GXW2 EIFFEL RDM 2028 SI EUR FCP 3D	EUR	20 001,92	2 166 607,97	6,13
TOTAL IRLANDE			8 601 236,97	24,34
IE000KXCXR3 AMUNDI SP 500 ESG ETF	EUR	16 734	2 054 215,64	5,81
IE00B1XNHC34 ISHRS GLB.CLEAN EGY UCITS ETF	EUR	171 852	1 406 952,32	3,98
IE00B44DJL65 COMG.GROWTH AMER.I USD C.3DEC	USD	49 287,706	2 299 646,50	6,51
IE00B5W4TY14 ISHS MSCI KOREA UCITS ETF UCIT	USD	7 045	1 120 882,47	3,17
IE00BYX8XC17 ISHARES MSCI JAPAN SRI UC ETF	EUR	280 101	1 719 540,04	4,87
TOTAL LUXEMBOURG			3 305 059,18	9,35
LU0104884605 PICTET WATER CL.I EUR 5DEC	EUR	3 462,96027	2 017 589,91	5,71
LU0346389348 FID.FDS GL.TEC.FD Y ACC EUR 2D	EUR	8 996,99	1 287 469,27	3,64

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques